

Commune de MELISEY

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



SOUS-PRÉFECTURE DE LURE
ARRIVÉ LE :
25 SEP. 2007
COLLECTIVITÉS LOCALES

2007

URBAM
CONSEIL

Approuvé par délibération
du 24/09/2007

Le Maire,


Mairie de Melisey

Axe 1

Développer une politique d'accueil équilibré des populations

La commune de MELISEY connaît depuis 1968 une diminution et un vieillissement constants de sa population. Toutefois, le solde migratoire positif qu'elle affiche depuis peu est le signe d'un renouveau de l'attractivité résidentielle.

MELISEY commence à s'affirmer comme une terre d'accueil de nouveaux habitants et se doit de leur offrir des conditions favorables à leur installation.

Cette urbanisation nouvelle doit être encadrée de manière à limiter ses incidences sur la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels.

Cela passe par une gestion économe de l'espace, évitant la dispersion des constructions, et se concrétisant par les objectifs suivants : constitution d'une offre en terrains à bâtir proche du centre-bourg, assurance d'un renouvellement urbain, affirmation d'une logique de préservation des hameaux isolés, anticipation des besoins en termes d'équipements et des services.

Objectif 1 : Constituer une offre en terrains à bâtir proche du centre-bourg

Les principales possibilités d'offre foncière sont recherchées au sein du tissu urbain existant ou dans son prolongement, éventuellement par la création de nouvelles voies de dessertes destinées à rendre constructibles les coeurs d'îlots.

Le choix de la localisation des secteurs d'urbanisation future se fait à la fois sur la base de leur perception dans le site et au regard des contraintes naturelles identifiées, notamment vis à vis de la rivière l'Ognon et des ruisseaux de la Mer et de Mansevillers.

Objectif 2 : Assurer le renouvellement urbain

Depuis plusieurs années, la réhabilitation de l'habitat ancien fait l'objet d'une politique spécifique sur la commune de MELISEY. A l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) a succédé un Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) qui s'est achevé en 2002.

Il existe encore un certain nombre de bâtiments susceptibles d'être réhabilités, qu'il s'agisse de constructions ayant déjà un usage résidentiel ou pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

Objectif 3 : Permettre l'extension de l'urbanisation dans les hameaux bien desservis et en limitant les incidences sur le paysage

L'urbanisation de la commune se caractérise par un chapelet de hameaux parmi lesquels s'est développé le centre-bourg.

1/ L'extension de l'urbanisation se fera dans les hameaux déjà partiellement intégrés au bourg (La Rue, Les Echelets, Souhières, La Goulotte) dans le respect des contraintes environnementales et paysagères.

> La Goulotte

Le secteur est accessible et déjà partiellement rejoint par l'urbanisation par la D74. De plus, aucune installation susceptible de générer des nuisances vis à vis de l'habitat n'est recensée sur le secteur.

Il conviendra de porter une attention particulière à la protection de la source de la Goulotte pour laquelle aucun périmètre de protection n'a été prescrit.

> Secteur SOUHIÈRES, RUE, ÉCHELETS

Le secteur est accessible et déjà partiellement rejoint par l'urbanisation du bourg. Les nouvelles constructions devront, dans tous les cas, faire l'objet d'un traitement architectural visant à les intégrer au mieux dans le bâti existant et à ne pas provoquer de rupture dans le paysage.

2- En ce qui concerne les hameaux isolés, seuls les Guidons, les Granges Baverey et les Goutelles pourront accueillir un développement extrêmement modéré de l'urbanisation. Les autres hameaux seront préservés de l'urbanisation : il n'y sera admis que l'extension très restreinte et l'adaptation des constructions existantes.



Les Guidons



La Goulotte

Objectif 4 : Anticiper les besoins en termes d'équipements et des services

Pour maintenir et attirer des nouvelles populations, la commune se doit de leur proposer un environnement de services et d'équipements adapté à leurs besoins, notamment en termes de petite enfance. Si de nombreuses nourrices agréées pallient pour le moment l'absence de crèche, il conviendra de réfléchir sur la possibilité d'implantation d'équipements, le cas échéant.



De plus, le solde naturel négatif de la commune révèle une tendance au vieillissement, que confirme la part des plus de 60 ans et plus dans le total de la population : en 1999, près de 30% des Morgelots sont âgés de plus de 60 ans.

Des réflexions sur le logement des personnes âgées permettront déterminer les besoins futurs en fonction du degré d'autonomie de ces personnes : logements personnels regroupés et protégés sur le modèle des foyers-logements, logements collectifs de type hôtelier, M.A.R.P.A....

Axe 2

Conserver le patrimoine naturel et architectural existant

La commune de MELISEY offre un patrimoine naturel de qualité. Par l'importance qu'ils occupent sur la commune, leur intérêt biologique ou leur sensibilité aux impacts de l'urbanisation, certains milieux possèdent une forte valeur patrimoniale. C'est le cas notamment des étangs et des zones humides.

Le centre-bourg offre également un patrimoine architectural d'intérêt :

- aux abords de l'église classée Monument Historique
- dans la plupart des hameaux où se distingue un habitat aux caractéristiques architecturales affirmées.

La politique communale s'oriente vers la préservation du patrimoine naturel et architectural sans que celle-ci soit un frein au développement de la commune.

Objectif 1 : Préserver les prairies et les zones humides

La commune dispose d'un certain nombre de zones dites «humides». Ces zones sont principalement des prairies pâturées ou fauchées, dont la particularité est de renfermer une végétation hygrophile ainsi que de la faune associée.

Ces zones sont principalement réparties de part et d'autre de l'Ognon et de ses affluents (ruisseaux de Mansevillers et de la Mer).



Objectif 2 : Conserver une certaine harmonie des constructions dans le centre ancien et dans les hameaux



Le tissu urbain du centre ancien et des hameaux présente des caractères de densité ou d'aspect des constructions qui participent fortement à l'identité de la commune. Il semble indispensable de conserver ces qualités architecturales.

Des dispositions réglementaires doivent permettre la préservation du bâti. Néanmoins, il ne s'agit pas pour autant d'édicter des règles trop strictes, qui seraient de nature à décourager l'entretien et la réhabilitation des immeubles par les propriétaires.

Objectif 3 : Limiter la fermeture du paysage

A l'origine, la forêt de MELISEY était principalement de type hêtraie-chênaie.

Au fil du temps, certaines parcelles ont fait l'objet d'enrésinement progressif, ce qui a eu pour effet d'accentuer la fermeture des paysages.

Suite à la tempête de 1999, une bonne partie de ces résineux a été arrachée et n'a pas été replantée.

Il est nécessaire de ne pas enrésiner de nouveau les prairies et les parcelles agricoles abandonnées et de maintenir l'agriculture en place afin d'éviter l'abandon de terre et donc, l'enfrichement ou l'enrésinement.



Axe 3

Renforcer les liens entre les différents espaces de la commune grâce à des cheminements facilités et à la requalification des espaces structurants

Le diagnostic a mis en évidence l'étalement de l'urbanisation sur le territoire communal, composé de nombreux hameaux. Cette configuration urbaine induit des déplacements piétons entre les hameaux proches, les équipements de périphérie et le centre bourg où est localisée la majorité des commerces.

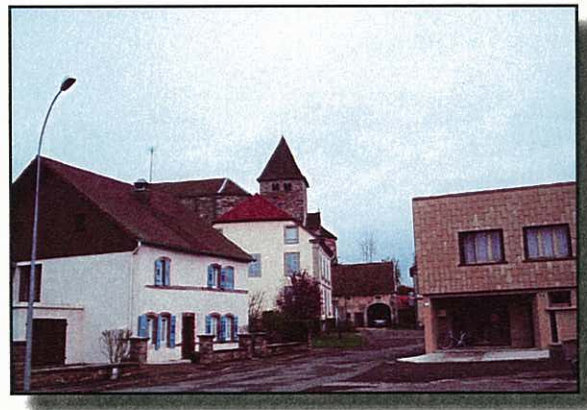
Dans un souci de sécurité et de lisibilité de l'espace urbain, il importe que ces déplacements soient :

- sécurisés par des aménagements liés aux dessertes,
- ponctués d'espaces de transition comme les places : l'amélioration de la trame urbaine a en effet un impact direct sur la qualité esthétique de la ville et sa lisibilité pour les promeneurs.

Objectif 1 : Requalifier les espaces structurants

Le centre bourg comporte trois places (place du Marché, place de la Gare, place du Champ de foire).

La place du Marché et la place de la Gare ont toutes deux été requalifiées. La place du Champ de Foire est, quant à elle, un espace dont la fonction est bien affirmée mais qu'il conviendrait de requalifier.



Objectif 2 : Favoriser les déplacements «doux» par les aménagements adaptés



La commune de MELISEY est traversée par la RD 486, réseau structurant de première catégorie qui accueille en moyenne 5 330 véhicules / jour en 2000.

Cette même voie (route de LURE) accueille également une part importante des flux piétons et cyclistes qui se diffusent aussi route de Ronchamp (proximité des commerces et services), à proximité des principaux équipements (collège, stade...).

La progression des piétons et cyclistes est parfois rendue difficile en raison :

- d'un trafic important sur la route de LURE,
- d'un croisement dangereux Grande Rue / route de Ronchamp

Des aménagements sont réalisés pour faciliter les cheminements piétons notamment aux abords de la Mairie et route des Vosges, où la chaussée fait l'objet de travaux de rénovation

Axe 4

Favoriser la diversification du tissu économique de la commune

Les données relatives à l'activité économique communale attestent d'un secteur industriel spécialisé et pourvoyeur d'emplois et d'un secteur tertiaire en développement.

De plus, l'évolution de la fréquentation touristique de la commune est le reflet d'un réel potentiel qui reste parfois inexploité, faute de possibilités d'accueil suffisantes.

Enfin, la commune souhaite voir préserver l'activité agricole, tant dans une optique économique que dans un but environnemental et paysager.

Objectif 1 : Favoriser l'implantation de petites unités artisanales et industrielles

La commune compte, au 1er janvier 2000, 70 établissements recensés au répertoire SIRENE de l'INSEE. Le secteur de l'industrie, s'il ne représente que 7,1% des établissements actifs à cette date, regroupe en 1999 23,8% des emplois au lieu de travail de la commune.

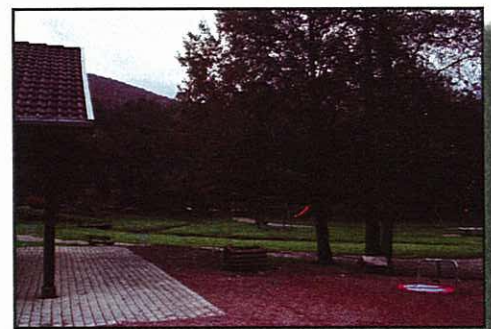
Le secteur tertiaire rassemble quant à lui 65,7% de l'emploi salarié de la commune et 81,4% des établissements.

Bien que relativement diversifié, le tissu économique de la commune reste encore dépendant de l'activité industrielle. La commune s'engage donc dans une politique d'accueil des activités commerciales et artisanales.

Objectif 2 : Favoriser le développement de l'activité touristique

En dix ans, la commune connaît une spectaculaire évolution de la fréquentation touristique lors de la période estivale. Les touristes peuvent en effet bénéficier des nombreuses richesses patrimoniales et naturelles et pratiquer des activités variées (randonnées pédestres, VTT...)

Les projets dont l'objectif est le développement des capacités d'accueil touristique doivent être encouragés.

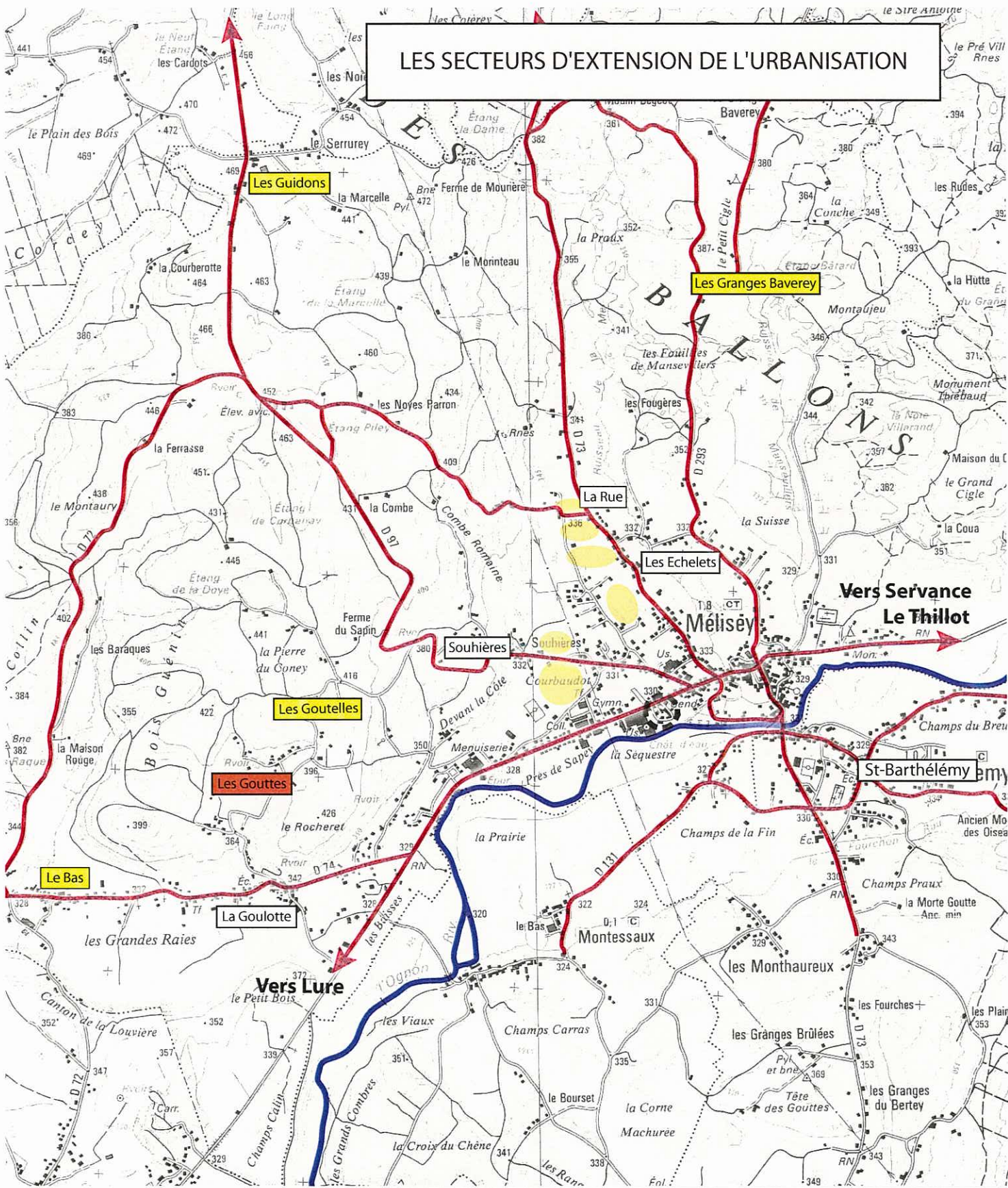


Objectif 3 : Préserver l'activité agricole

La surface agricole utilisée (S.A.U.) communale s'élève à 399 hectares, soit environ 19% de la surface de la commune. Sa préservation passe par un classement adéquat en zone A de l'ensemble des secteurs agricoles à fort potentiel agronomique.

Elle doit s'accompagner, dans les hameaux non-rejoints par l'urbanisation, d'une possibilité d'extension limitée du bâti, cette dernière ne devant pas porter atteinte aux intérêts paysagers et agricoles du site.

LES SECTEURS D'EXTENSION DE L'URBANISATION



- Les Granges Baverey Développement très restreint de l'urbanisation dans les hameaux
- Les Granges Baverey Développement très modéré de l'urbanisation dans les hameaux
- Les Granges Baverey Extension de l'urbanisation dans les hameaux
- Secteurs d'urbanisation future



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Document central du Plan Local d'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la municipalité pour l'ensemble de la commune.

Il permet d'exposer les ambitions de la politique communale pour les années à venir et constitue donc un recensement des objectifs municipaux à moyen terme.